



Harcèlement scolaire : Les ados harceleurs doivent être sanctionnés mais pas déscolarisés, selon Jean-Michel Blanquer

Pour le ministre de l'Education nationale, on ne peut pas exclure à vie un mineur qui a été harceleur, ni prononcer une peine de prison ferme EDUCATION

Le suicide de Dinah , une adolescente alsacienne de 14 ans harcelée par un groupe d'élèves de son collège, a provoqué un vif émoi. Au lendemain d'une marche blanche en sa mémoire , Jean-Michel Blanquer a exprimé sur Europe 1 sa compassion à la famille de la jeune victime et aussi appelé « à ne pas s'emballer » concernant les sanctions à prendre.

« Tous ces faits doivent être signalés et suivis de sanctions mais avoir des suites pénales pour des événements qui se passent en milieu scolaire est déjà assez nouveau », a insisté le ministre de l'Education. Pour ce dernier, les adolescentes ayant harcelé Dinah doivent malgré tout rester scolarisées. « On ne peut pas exclure ad vitam aeternam quelqu'un qui a été harceleur. C'est complexe. C'est l'adolescence, avec tout ce que ça signifie », a-t-il justifié. Il a par ailleurs estimé que la prison ferme pour des mineurs auteurs de violence envers des professeurs était une mesure inenvisageable.

Une enquête en cours pour comprendre les raisons du suicide de Dinah

Invitant chacun à garder son sang-froid Jean-Michel Blanquer a souligné que « Le laxisme » ne faisait « pas partie » de son « registre » : « Chaque cas est particulier et, s'agissant de la réaction, il faut évidemment être d'une grande sévérité », a fait savoir le ministre qui rejette « tout cliché sur l'éducation nationale, notamment le fameux "pas de vague" qui serait notre doctrine ». « Il y a moins d'autocensure. Si les professeurs savent que s'ils signalent [des faits de harcèlement], il y a un suivi », a poursuivi Jean-Michel.

Dinah a mis fin à ses jours en se pendant dans sa chambre, la nuit du 4 au 5 octobre dernier à Kingersheim, après avoir été victime de harcèlement pendant deux ans, selon sa mère. Le parquet a indiqué vendredi qu'une enquête pour recherche des causes de la mort avait été ouverte, afin « de comprendre les raisons du geste de cette adolescente »

